BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

BUDGET DES DÉPENSES 2004-2005

RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITÉS

Jean-Pierre Kingsley
Directeur général des élections du Canada

L'honorable Mauril Bélanger
Leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale

TABLE DES MATIÈRES

I. Message du directeur général des élections 1

II. Raison d'être 5

III. Survol de la planification 5

Défis et risques 5

Tendances et enjeux 6

Partenaires stratégiques 7

IV. Plans et priorités par résultats stratégiques 9

1. Conduite des scrutins et financement politique 12
2. Préparation aux scrutins et améliorations 14
3. Éducation du public, information et soutien 16

V. Organisation 19

Structure et rapports hiérarchiques d'Élections Canada 19

Résultats stratégiques et autorisations de financement 20

Dépenses prévues de l'organisme 21

Annexe : Renseignements financiers 23

I. MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le présent *Rapport sur les plans et les priorités* décrit les trois résultats stratégiques que nous entendons atteindre en 2004-2005, en mettant l'accent sur nos principales priorités et sur les avantages qu'Élections Canada procure aux Canadiens et aux Canadiennes.

Notre première priorité est de conduire des élections fédérales qui préservent l'intégrité du processus électoral, en veillant à ce que les élections soient équitables, transparentes et accessibles. Nous avons déjà renforcé ces valeurs grâce à la mise en œuvre des principales modifications apportées au système de financement politique canadien par le Parlement le 1er janvier 2004.

Ensuite, nous devons être prêts en tout temps à conduire des scrutins et à en améliorer la tenue. Depuis le 1er avril 2004, nous sommes prêts à tenir une élection générale dans les 308 circonscriptions que compte le Canada. En 2004-2005, nos priorités consistent à examiner tous les aspects de l'inscription des électeurs pour en simplifier le processus et à améliorer la prestation de nos services au public.

Enfin, nous devons offrir des programmes d'information et d'éducation et fournir du soutien en matière électorale au public, aux parlementaires, aux membres du Cabinet, aux entités politiques, à nos partenaires et à d'autres intervenants. En 2004-2005, une de nos priorités sera de concentrer nos efforts sur des initiatives de rayonnement spéciales à l'intention des jeunes électeurs, des électeurs autochtones, des électeurs ayant des besoins spéciaux et des minorités ethnoculturelles composées d'un grand nombre de nouveaux Canadiens.

Nous entendons demeurer l'organisme électoral le plus moderne et le plus innovateur du monde, et je m'engage personnellement à poursuivre le processus perpétuel de réforme électorale qui a valu au Canada d'être considéré à l'échelle mondiale comme un modèle de démocratie électorale.

C’est un privilège pour moi de servir le Parlement et la population canadienne, et de diriger une équipe dynamique aux talents multiples, qui s’emploie à préserver et à renforcer le processus démocratique avec un dévouement exceptionnel.

Jean-Pierre Kingsley
Directeur général des élections du Canada

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2004-2005 du Bureau du directeur général des élections.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncées dans les *Lignes directrices pour la préparation du rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* :

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données qu'il renferme sur les dépenses prévues respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Le document est complet et exact.
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion ministérielle.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs disponibles.

_____

Jean-Pierre Kingsley
Directeur général des élections du Canada

Avril 2004

II. RAISON D'ÊTRE

Élections Canada s'emploie à aider les Canadiens à exercer leur droit de vote démocratique. Nous voulons rendre le vote aussi accessible que possible, en tâchant de rejoindre tous les électeurs et en utilisant la technologie moderne avec créativité.

III. SURVOL DE LA PLANIFICATION

En sa qualité d'organisme indépendant relevant du Parlement, le Bureau du directeur général des élections du Canada est financé par un crédit annuel (qui couvre essentiellement les salaires des employés permanents à temps plein) et par l'autorité législative prévue par la *Loi électorale du Canada*, la *Loi électorale du Canada adaptée aux fins d'un référendum* et la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*. L'autorité législative couvre toutes les autres dépenses, y compris les coûts relatifs aux scrutins, à la mise à jour du Registre national des électeurs, aux allocations trimestrielles versées aux partis politiques qui y ont droit, au redécoupage des circonscriptions et aux programmes permanents d'éducation du public. Son existence atteste que l'impartialité politique du directeur général des élections et son indépendance du gouvernement fédéral sont essentielles pour préserver l'intégrité du processus démocratique au Canada.

Défis et risques

Dans notre système de démocratie représentative, l'intervalle entre les scrutins fédéraux n'est pas fixe (la *Loi constitutionnelle de 1867* et la *Charte canadienne des droits et libertés* précisent uniquement que la Chambre des communes ne peut siéger pendant plus de cinq ans à compter de la date du retour des brefs d'une élection générale; cette période peut toutefois être prolongée en temps de guerre, d'invasion ou d'insurrection réelle ou appréhendée). Pour cette raison, notre cycle opérationnel varie – ce qui complique la planification, puisque nous devons être toujours prêts à tenir un scrutin, qu'il s'agisse d'une élection générale ou partielle ou d'un référendum. Nous devons donc suivre de près les activités parlementaires et politiques pour prévoir les circonstances susceptibles d'influer sur la préparation aux scrutins.

Compte tenu de la grandeur du pays – le Canada est au deuxième rang dans le monde sur le plan de la superficie – et de notre responsabilité de fournir à quelque 22 millions d'électeurs inscrits des renseignements pertinents, ainsi que la possibilité de voter sans problème, la taille de notre effectif peut varier considérablement. À l'approche d'un scrutin, notre effectif peut passer de 330 à plus de 800 personnes. Les directeurs du scrutin recrutent 160 000 travailleurs temporaires pour quelque 18 000 lieux de scrutin à travers le pays. Nous devons prévoir les moyens de former toutes ces personnes, de les superviser et de leur donner les outils et le soutien administratif nécessaires. Pour répondre à ces défis, notre équipe doit être polyvalente et flexible.

Il faut aussi composer avec de forts taux de mobilité (plus de 40 % des Canadiens changent d'adresse tous les cinq ans), une diversité sociale accrue, une technologie en évolution constante et des décisions judiciaires qui changent l'interprétation ou l'application de la *Loi électorale du Canada*.

La législation électorale a aussi une incidence sur notre planification. En 2003-2004, par exemple, six projets de loi modifiant la *Loi électorale du Canada* ou la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* ont été déposés au Parlement. Pour chaque projet de loi, Élections Canada effectue une analyse approfondie, et le directeur général des élections est habituellement appelé à comparaître devant le comité concerné de la Chambre des communes ou du Sénat.

Les directeurs du scrutin sont nommés par le gouverneur en conseil, et non par le directeur général des élections. Ils ont la responsabilité de recruter le nombre d'employés temporaires nécessaires pour conduire un scrutin dans leur circonscription. Le directeur général des élections est néanmoins responsable de la conduite générale des élections et nous nous efforçons de relever le défi afférent en fournissant aux directeurs du scrutin la formation, les outils et le soutien dont ils ont besoin.

Tendances et enjeux

Le déclin du pourcentage des Canadiens qui votent aux élections générales fédérales a une incidence sur notre planification. Le taux de participation réelle à l'élection générale de 2000 (d'abord indiqué à 61,2 %) a été rétabli à environ 64 % une fois les inscriptions en double retirées des listes électorales définitives – ce qui représente encore la plus faible participation depuis l'élection générale de 1896. La participation aux élections partielles est généralement moins élevée qu'aux élections générales : la moyenne de participation a été de 35,8 % aux huit élections partielles tenues en 1999 et en 2000, et de 31,4 % aux neuf élections partielles tenues en 2002. Dans le cas des trois élections

partielles tenues en 2003, le taux de participation électorale a varié de 23,5 % à 44 %, pour une moyenne de 31,2 %.

Une recherche effectuée à la demande d'Élections Canada ainsi que d'autres études indiquent que le déclin du taux de participation électorale depuis 1988 se concentre en grande partie chez les Canadiens plus jeunes – ceux nés après 1970. Par exemple, une importante étude fondée sur une nouvelle recherche par enquêtes révèle que seulement 25 % des électeurs de 18 à 24 ans ont voté à l'élection générale fédérale de 2000. Conformément à la loi, nous déployons des efforts particuliers pour rejoindre les électeurs dont le taux de participation est historiquement plus faible que celui de l'ensemble de l'électorat. De plus, nous avons élaboré des plans d'action axés sur les jeunes et les Autochtones. Nous avons aussi la responsabilité explicite de veiller à ce que les électeurs comprennent le processus électoral et de simplifier le plus possible l'inscription des électeurs et l'exercice du droit de vote.

Partenaires stratégiques

Pour atteindre nos résultats stratégiques, nous comptons sur la collaboration de nombreux partenaires. Dans la description de nos résultats stratégiques à la section IV, nous définissons nos partenariats avec les ministères et organismes fédéraux, nos partenaires communautaires, les organismes internationaux, les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, les organismes électoraux, les instituts et centres de recherche. Nous avons aussi établi des partenariats stratégiques avec le secteur privé dans des domaines où la conduite des scrutins demande des ressources et de l'expertise spécialisées.

Le symbole de la souris indique que des renseignements plus détaillés sont disponibles sur notre site Web (www.elections.ca) ou dans une de nos publications imprimées.

Pour consulter les plus récents *Résultats officiels du scrutin* sur notre site Web, CLIQUER ICI. [http://www.elections.ca/content.asp?section=gen&document=index&dir=rep/re2&lang=f&textonly=false#resultats] Pour consulter deux études d'Élections Canada sur la participation électorale, CLIQUER ICI. [http://www.elections.ca/intro.asp?section=loi&document=index&lang=f&textonly=false]

IV. PLANS ET PRIORITÉS PAR RÉSULTATS STRATÉGIQUES

Résumé

Résultats stratégiques	Ressources connexes 2004-2005	Priorités 2004-2005	Type de priorité
1. Conduire des élections et des référendums fédéraux qui préservent l'intégrité du processus électoral et appliquer les dispositions de la Loi concernant le financement politique	9 181 000 $	• Appliquer les dispositions de la *Loi électorale du Canada* concernant le financement politique, incluant le versement d'une allocation trimestrielle aux partis politiques qui y ont droit • Continuer de faire enquête et de statuer sur des plaintes reliées à l'élection générale de 2000 et aux élections partielles subséquentes	Nouvelle Antérieure
2. Atteindre et maintenir un état de préparation permettant de tenir des scrutins à tout moment et de façon toujours plus efficace	32 398 000 $	• Examiner l'inscription des électeurs et la géographie électorale • Réviser les systèmes informatiques • Améliorer la prestation des services	Nouvelle Nouvelle Permanente

3. Offrir en matière électorale des programmes d'éducation et d'information du public de qualité et en temps opportun, ainsi que du soutien au public, aux parlementaires, aux membres du Cabinet, aux entités politiques, aux commissions de délimitation des circonscriptions fédérales, aux partenaires et aux autres intervenants	8 596 000 $	• Améliorer les communications avec les électeurs	Antérieure

Des priorités dynamiques

En 2002-2003 et en 2003-2004, nous avons concentré nos efforts sur cinq priorités mentionnées dans les *Rapports sur les plans et les priorités* respectifs :

- améliorer la portée et la tenue à jour du Registre national des électeurs;
- améliorer l'exactitude des cartes d'information de l'électeur;
- améliorer les communications avec les électeurs;
- améliorer notre système de renseignements pour répondre aux questions du public;
- appliquer la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* (pour le soutien des commissions de délimitation en 2002-2003 et la mise en œuvre des décisions de redécoupage en 2003-2004).

Les priorités que nous avons fixées découlent en grande partie de nos évaluations approfondies de chaque facette de notre travail après l'élection générale de novembre 2000, que nous avons déjà abordées dans nos rapports sur le rendement de 2001-2002 et de 2002-2003, dans deux rapports du directeur général des élections au Parlement (voir ci-dessous) et dans notre *Aperçu de l'évaluation postélectorale sur l'élection générale de 2000*. Comme le montrent notre *Rapport ministériel sur le rendement* de 2002-2003 et notre rapport sur le rendement de 2003-2004, nous avons accompli des progrès appréciables pour toutes nos priorités au cours des trois dernières années qui ont été mis en œuvre dans nos activités de préparation aux scrutins.

La haute direction fait un suivi des progrès en examinant le calendrier des activités chaque semaine.

- Le *Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 37e élection générale tenue le 27 novembre 2000* (mars 2001) et le rapport *Moderniser le processus électoral : Recommandations du directeur général des élections du Canada à la suite de la 37e élection générale* (novembre 2001) sont disponibles en version imprimée et sur notre site Web : CLIQUER ICI. [http://www.elections.ca/content.asp?section=gen&document=index&dir=rep/re2&lang=f&textonly=false] Pour consulter les rapports sur le rendement et les rapports sur les plans et les priorités des exercices précédents, CLIQUER ICI. [http:// www.elections.ca/content.asp?section=gen&document=index&dir=rep/est&lang=f&textonly=false] Pour consulter l'*Aperçu de l'évaluation postélectorale sur l'élection générale de 2000*, CLIQUER ICI. [http://www.elections.ca/loi/rec/overview_f.pdf]

Un nouveau plan stratégique

Dans le cadre de la modernisation de nos pratiques de gestion, nous élaborerons un nouveau plan stratégique en 2004-2005. Notre plan précédent, intitulé *Au service de la démocratie : plan stratégique*, a guidé nos projets pour réaliser des objectifs communs. Nous établirons le prochain plan selon des procédures plus affinées pour obtenir des commentaires précis et ciblés de nos divers intervenants.

- Notre plan stratégique est accessible sur notre site Web : CLIQUER ICI. [http://www.elections.ca/eca/pln/plan_f.pdf]

Gestion moderne

À la suite d'une évaluation de capacité effectuée à notre demande en 2002-2003, nous avons élaboré un plan d'action visant l'application des principes de gestion moderne à l'échelle de l'organisme. En 2004-2005, nous continuerons de concentrer nos efforts sur les domaines de gestion qui améliorent la conduite des élections et la préparation aux scrutins.

Services en ligne

Notre site Web est devenu un outil de plus en plus important dans la diffusion de notre information, et beaucoup de nos services sont offerts en ligne. Le site Web d'Élections Canada a reçu quelque 500 000 visites du 1er janvier au 31 mars 2004.

En 2004-2005, nous poursuivrons le perfectionnement de nos services intégrés d'information des électeurs (comprenant un système d'information des électeurs libre-service sur notre site Web) et les démarches de mise en œuvre de l'inscription en ligne des électeurs.

1. Conduite des scrutins et financement politique

Résultat stratégique	Attribution des ressources 2004-2005	Priorité
Conduire des élections et des référendums fédéraux qui préservent l'intégrité du processus électoral et appliquer les dispositions de la Loi concernant le financement politique	9 181 000 $	• Appliquer les dispositions de la *Loi électorale du Canada* concernant le financement politique, incluant le versement d'une allocation trimestrielle aux partis politiques qui y ont droit • Continuer de faire enquête et de statuer sur des plaintes reliées à l'élection générale de 2000 et aux élections partielles subséquentes

Financement politique

Le 1er janvier 2004, des modifications importantes à la *Loi électorale du Canada* ont pris effet et ont changé les règles concernant les entités admissibles à verser des contributions politiques, les montants et les bénéficiaires de ces contributions, ainsi que les exigences de reddition de compte afin de couvrir un plus grand nombre d'entités politiques, notamment les associations de circonscription, les candidats à l'investiture et les candidats à la direction.

En 2004-2005, une nouvelle priorité consiste à appliquer les nouvelles dispositions de la Loi visant à enregistrer les entités politiques; à examiner, vérifier et publier les renseignements financiers; et à veiller à l'application et au respect de la Loi.

Des renseignements sur les modifications à la Loi sont accessibles sur notre site Web : CLIQUER ICI. [http://www.elections.ca/content.asp?section=loi&document=index&dir=re3&lang=f&textonly=false]

Activités liées à la conduite des scrutins

Peu importe si un scrutin a lieu ou non, nous poursuivons deux activités liées à la conduite des scrutins dans le cadre de notre travail habituel. En 2004-2005, le commissaire aux élections fédérales continuera de faire enquête et de statuer sur des plaintes concernant des dérogations à la *Loi électorale du Canada* reliées aux scrutins précédents et nous continuerons de publier sur notre site Web des renseignements électoraux complets sur les scrutins.

Nous aiguillons nos activités d'application de la Loi en effectuant le suivi des dossiers sur les plaintes et les enquêtes au moyen de notre base de données, ainsi que des causes qui font l'objet de mesures judiciaires ou d'une médiation. Nous effectuons également un dépouillement des médias sur les sujets pertinents. Enfin, nous mesurons notre efficacité en comparant les données des cas reçus avec celles des cas terminés.

Certains des renseignements électoraux que nous publions nous sont soumis conformément aux exigences de la *Loi électorale du Canada* selon des délais précis. Nous surveillons le dépôt opportun de ces renseignements en comparant les dates d'échéance aux dates de publication.

- Pour consulter les détails des condamnations sur notre site Web, CLIQUER ICI. [http://www.elections.ca/content.asp?section=loi&document=index&dir=sen&lang=f&textonly=false] Pour consulter un sommaire des transactions conclues, CLIQUER ICI. [http://www.elections.ca/content.asp?section=loi&document=index&dir=agr&lang=f&textonly=false]
- Pour consulter les bases de données des rapports et états financiers des candidats et des partis politiques, ainsi que des rapports des dépenses de publicité électorale des tiers, CLIQUER ICI. [http://www.elections.ca/intro.asp?section=fin&document=index&lang=f&textonly=false] Il est possible d'acheter les versions imprimées des *Rapports des partis politiques enregistrés par exercice financier*.

Relations avec les autres organismes

Nous entretenons des relations très utiles à la conduite des scrutins avec plusieurs organismes gouvernementaux fédéraux : le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, pour l'assistance aux électeurs à l'étranger; le ministère de la Défense nationale, pour l'assistance aux électeurs des Forces canadiennes; le Service correctionnel du Canada et les autorités correctionnelles provinciales, pour l'assistance aux électeurs incarcérés; et la Société canadienne des postes, pour la livraison de matériel électoral aux directeurs du scrutin et de renseignements aux électeurs sous forme de cartes d'information de l'électeur et de cartes de rappel.

2. Préparation aux scrutins et améliorations

Résultat stratégique	Attribution des ressources	Priorité
	2004-2005	
Atteindre et maintenir un état de préparation permettant de tenir des scrutins à tout moment et de façon toujours plus efficace	32 398 000 $	• Examiner l'inscription des électeurs et la géographie électorale • Réviser les systèmes informatiques • Améliorer la prestation des services

Dans notre *Rapport sur les plans et les priorités* de 2003-2004, nous avons repris les priorités de notre rapport de 2002-2003, à savoir l'amélioration de la portée et la tenue à jour des listes électorales, et l'amélioration de l'exactitude et de l'efficacité des cartes d'information de l'électeur envoyées avant le jour du scrutin à tous les électeurs inscrits.

Dans le rapport de l'exercice précédent, nous avons mentionné que la priorité de notre rapport de 2002-2003 concernant le redécoupage des circonscriptions fédérales passait du soutien des 10 commissions de délimitation des circonscriptions fédérales à la mise en œuvre des rapports de ces commissions. Le décret de représentation électorale découlant de ces rapports a été proclamé le 25 août 2003 et prendra effet à la date de la première dissolution du Parlement survenant à compter du 1er avril 2004, en raison du projet de loi C-5, *Loi sur la date de prise d'effet du Décret de représentation de 2003,* qui a reçu la sanction royale le 11 mars 2004. Comme nos travaux à cet égard seront terminés d'ici là, nous ne considérerons pas la mise en œuvre du décret de représentation comme une priorité en 2004-2005.

Inscription des électeurs et géographie électorale

Le Registre national des électeurs fait maintenant l'objet d'examens réguliers par les directeurs du scrutin et d'un partage accru de ses données avec les provinces. Une de nos nouvelles priorités en 2004-2005 consiste à entamer un examen stratégique de tous les aspects de l'inscription, y compris l'inscription en ligne. Le partenariat entre Élections Canada et Statistique Canada visant la tenue à jour d'une base nationale de données géographiques s'est révélé très efficace pour répondre aux besoins des deux organismes et réduire les coûts et les inscriptions en double. Des faits nouveaux dans ce domaine à l'échelle fédérale et provinciale nous incitent à étudier cette initiative afin de nous assurer que le partenariat actuel est le moyen le plus efficace de fournir un tel service.

En outre, nous intégrerons ces examens à l'évaluation stratégique que nous mènerons pendant et après la prochaine élection générale.

Des renseignements sur le Registre national des électeurs sont accessibles sur notre site Web : CLIQUER ICI. [http://www.elections.ca/intro.asp?section=ins&document=index&lang=f&textonly=false] Pour consulter un résumé de notre *Étude de faisabilité sur l'inscription en ligne des électeurs* de 2003, CLIQUER ICI. [http://www.elections.ca/content.asp?section=loi&document=index&dir=fea&lang=f&textonly=false]

Technologie de l'information

Une nouvelle priorité en 2004-2005 des bureaux des directeurs du scrutin est de développer une stratégie pour remplacer le matériel informatique par du matériel pouvant accueillir les innovations et les systèmes intégrés éventuels et venant appuyer la conduite des élections.

Prestation des services

Élections Canada s'est engagé auprès du Parlement à améliorer continuellement ses services au public, aux parlementaires, aux entités politiques, à ses partenaires et aux autres intervenants. Comme priorité de 2004-2005 faisant suite à nos travaux antérieurs :

- nous continuerons de rendre les produits et services de géographie électorale plus accessibles en augmentant le nombre de cartes et d'autres produits disponibles en format numérique et sur Internet;
- nous améliorerons la planification et la conduite des élections en élargissant nos programmes de soutien, de formation et de communication pour les directeurs du scrutin et les autres fonctionnaires électoraux pendant et entre les scrutins;
- nous créerons et poursuivrons des partenariats stratégiques concernant le partage de données et de produits avec des organismes gouvernementaux fédéraux et les organismes électoraux d'autres ordres de gouvernement afin d'améliorer les services à l'électorat et d'entretenir nos relations avec des fournisseurs de données tels que les registraires des véhicules automobiles et d'état civil.

Relations avec les autres organismes

Des partenaires clés nous appuient dans le cadre du maintien de l'état de préparation : Statistique Canada, pour la mise à jour de la Base nationale de données géographiques; l'Agence du revenu du Canada et Citoyenneté et Immigration Canada fournissent des données pour la mise à jour du Registre national des électeurs, comme le font les registraires des véhicules automobiles et d'état civil provinciaux et territoriaux. Nous pouvons fournir, à des fins

électorales, les listes électorales issues du registre aux directeurs généraux des élections provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux organismes électoraux municipaux, qui en retour nous fournissent leurs listes révisées pour la mise à jour du registre.

3. Éducation du public, information et soutien

Résultat stratégique	Attribution des ressources 2004-2005	Priorité
Offrir des programmes d'éducation et d'information du public de qualité et en temps opportun, ainsi que du soutien en matière électorale au public, aux parlementaires, aux membres du Cabinet, aux entités politiques, aux commissions de délimitation des circonscriptions fédérales, aux partenaires et à d'autres intervenants	8 596 000 $	• Améliorer les communications avec les électeurs

Le résumé des priorités de notre rapport de l'exercice précédent énumérait trois priorités se rapportant au présent résultat stratégique. Deux de ces priorités – améliorer le système de renseignements pour répondre aux questions du public et soutenir les 10 commissions indépendantes de délimitation des circonscriptions fédérales – sont terminées. Nous reprenons cependant la troisième priorité pour 2004-2005.

Communications avec les électeurs

Afin d'améliorer nos communications avec les électeurs, une priorité que nous avions établie à l'exercice précédent, nous nous concentrerons en 2004-2005 sur les initiatives de rayonnement spéciales à l'intention des jeunes électeurs, des électeurs autochtones, des électeurs ayant des besoins spéciaux et des minorités ethnoculturelles composées d'un grand nombre de nouveaux Canadiens. Avec des communications plus efficaces, le public sera mieux informé sur le processus électoral et sur l'importance que revêt l'exercice du droit de vote. Dans certains cas – celui des jeunes par exemple – nous collaborons avec des organismes non gouvernementaux pour atteindre nos objectifs.

- La page de notre site Web consacrée aux jeunes électeurs comprend des publications téléchargeables, ainsi qu'un lien permettant aux enseignants de commander deux CD-ROM à utiliser en classe : CLIQUER ICI. [http://www.elections.ca/content_youth.asp?section=yth&document=index&lang=f&textonly=false]

Nous continuerons de fournir un soutien et des conseils spécialisés concernant les élections, l'application des décisions judiciaires pertinentes et l'élaboration de modifications législatives et d'autres modifications proposées par le Parlement, les intervenants et le public canadien.

Relations avec les autres organismes

Nous entretenons des rapports étroits ainsi que plusieurs partenariats avec les associations autochtones, ethnoculturelles, du milieu de l'éducation, de jeunes et de personnes ayant des besoins spéciaux, qui nous aident à informer et à éduquer le public sur le processus électoral; avec l'Agence canadienne de développement international, qui nous aide à fournir une assistance électorale professionnelle et technique à l'étranger; avec les Nations Unies, l'International Foundation for Election Systems, l'International Institute for Democracy and Electoral Assistance et d'autres organismes internationaux, qui contribuent à des études, des conférences et des recherches internationales en matière électorale; ainsi qu'avec des instituts et des centres de recherche au Canada et à l'étranger.

V. ORGANISATION

Structure et rapports hiérarchiques d'Élections Canada

Le Bureau du directeur général des élections, communément appelé Élections Canada, est dirigé par le directeur général des élections, qui est nommé par résolution de la Chambre des communes. Relevant directement du Parlement, il est indépendant du gouvernement et des partis politiques.

Le directeur général des élections nomme un commissaire aux élections fédérales et un arbitre en matière de radiodiffusion, et il est secondé par la sous-directrice générale des élections et première conseillère juridique, ainsi que par huit directions. Les directeurs du scrutin, nommés par le gouverneur en conseil, administrent le processus électoral dans chacune des 308 circonscriptions électorales. Élections Canada fournit un large éventail de compétences et de services techniques aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales fédérales, et autorise les montants requis pour le paiement des dépenses des commissions.

Élections Canada a également nommé 24 agents de liaison en région qui relèvent du directeur général des élections et de la sous-directrice générale des élections. Ces agents soutiennent les directeurs du scrutin dans leurs activités en région à titre de leaders fonctionnels, de promoteurs de la qualité et de dépanneurs. Ils sont aussi chargés de communiquer avec les médias locaux.

La figure ci-dessous montre la structure et les rapports hiérarchiques de l'organisme.

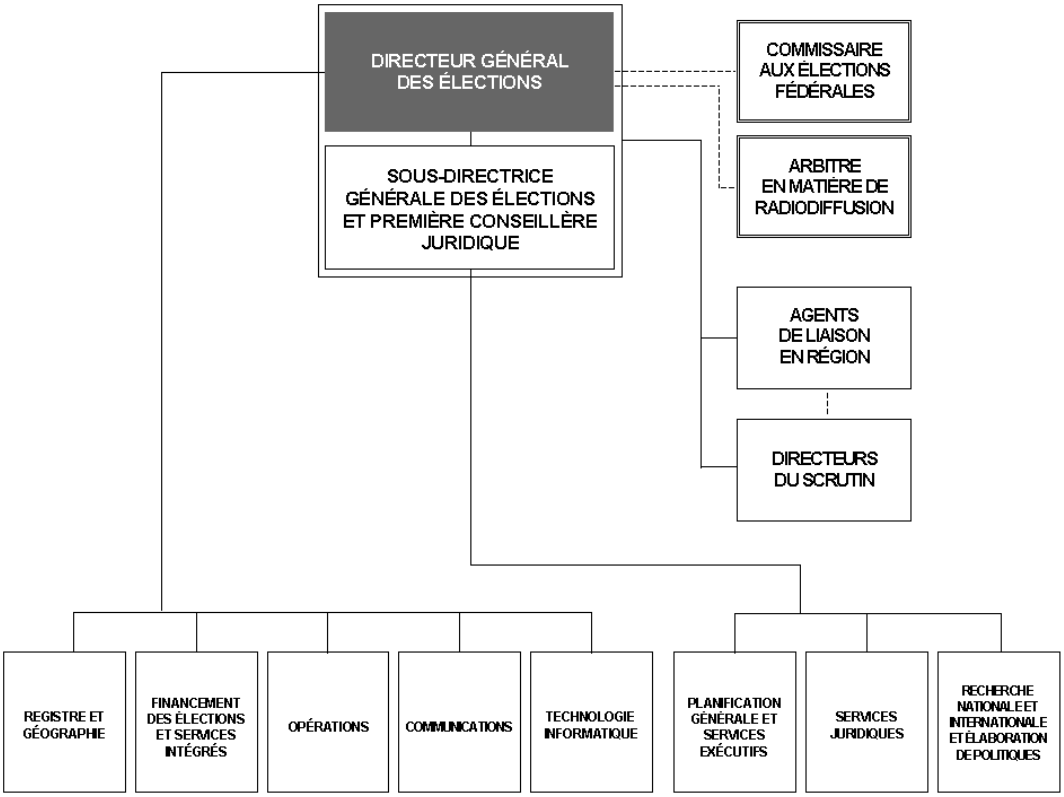

Résultats stratégiques et autorisations de financement

Élections Canada fonctionne selon deux autorisations de financement : un crédit annuel (qui couvre les salaires des employés permanents à temps plein) et l'autorisation législative (qui couvre toutes les autres dépenses).

Résultats stratégiques pour 2004-2005				
(en milliers de dollars)	**1. Conduite des scrutins et financement politique**	**2. Préparation aux scrutins et améliorations**	**3. Éducation du public, information et soutien**	**Total**
Crédit 25 – Dépenses de programme	245	9 993	2 948	13 186
Autorisation législative – Dépenses d'élection	8 936	22 405	5 648	36 989
Total	9 181	32 398	8 596	50 175

Dépenses prévues de l'organisme

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 2003-2004	**Dépenses prévues 2004-2005**	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Budgétaire du Budget principal des dépenses				
- Administration	15 660	**16 238**	16 174	16 174
- Élections	34 149	**33 937**	–	–
Budgétaire total (brut)	49 809	**50 175**	16 174	16 174
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	–	**–**	–	–
Moins : Recettes disponibles	–	**–**	–	–
Total du Budget principal des dépenses	**49 809**	**50 175**	**16 174**	**16 174**
Rajustements				
- Crédit 20 – Dépenses de programme	267	**–**	**–**	**–**
- Autorisation législative – Dépenses d'élection	57 628	**–**	**–**	**–**
Total des rajustements	57 895	**–**	**–**	**–**
Dépenses nettes prévues	**107 704**	**50 175**	**16 174**	**16 174**
Moins : Recettes non disponibles	–	**–**	–	–
Plus : Coût des services reçus sans frais	4 520	**4 678**	4 777	4 877
Coût net du programme	**112 224**	**54 853**	**20 951**	**21 051**
Équivalents temps plein (ETP)	**358**	**336**	**330**	**330**

Dans ce tableau des dépenses prévues :

- Les *rajustements* tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis le Budget principal des dépenses et comprennent le Budget supplémentaire des dépenses.
- Les *dépenses nettes prévues* indiquées pour 2003-2004 reflètent notre meilleure prévision jusqu'à la fin de l'exercice.
- *Équivalents temps plein (ETP)* : les besoins en personnel sont exprimés en termes d'ETP. Un ETP correspond au nombre d'heures travaillées chaque semaine de l'année par un employé; on calcule les besoins en divisant le nombre d'heures assignées réellement travaillées par le nombre d'heures de travail prévues à l'horaire. Les besoins en ETP aux termes de l'autorisation législative pour les exercices postérieurs à 2004-2005 sont fondés sur les besoins pour 2004-2005 à titre indicateur. Nous ajouterons, au besoin, les ETP requis pour nous acquitter de nos responsabilités conformément à la Loi en vertu de l'autorisation législative.

ANNEXE : RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Coût net du programme

Tableau 1 – Coût net du programme par autorisation financière pour 2004-2005

(en milliers de dollars)	Administration	Élections et référendums	Total
Crédit 25 – Dépenses de programme	13 186	–	13 186
Autorisation législative – Dépenses d'élection	3 052	33 937	36 989
Dépenses nettes prévues	**16 238**	**33 937**	**50 175**
Plus : Services reçus sans frais			
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	3 602	–	3 602
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	1 055	–	1 055
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	4	–	4
Traitements et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	17	–	17
	4 678	–	4 678
Moins : Recettes non disponibles	–	–	–
Coût net du programme pour 2004-2005	**20 916**	**33 937**	**54 853**

Dans ce tableau, l'autorisation *législative* comprend les dépenses d'élections, les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et le traitement du directeur général des élections.

Sommaire des paiements de transfert

Le total des dépenses nettes prévues indiquées pour 2003-2004 reflète notre meilleure prévision jusqu'à la fin de l'exercice.

Tableau 2 – Sommaire des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 2003-2004	**Dépenses prévues 2004-2005**	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Autres paiements de transfert				
Remboursement des dépenses électorales des candidats et des partis politiques	264	– [1]	– [1]	– [1]
Allocation trimestrielle des partis politiques	21 993	**6 000**		
Total des paiements de transfert	**22 257**	**6 000**		

[1] Aucun montant n'est fourni pour les exercices au-delà de 2003-2004 car les dates des scrutins futurs sont inconnues. Lorsque l'organisme aura besoin de crédits pour s'acquitter de ses responsabilités prévues par la Loi, il les puisera dans son autorisation législative, le cas échéant.

Tableau 3 – Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Objectif	Élections Canada a pour rôle d'administrer la *Loi électorale du Canada,* dont les trois principaux objectifs sont l'équité, la transparence et la participation. Afin de promouvoir l'équité et la participation électorales, la Loi prévoit le versement d'une allocation trimestrielle aux partis politiques admissibles, selon la formule qui suit : ❑ Un parti politique enregistré qui obtient au moins 2 % du total des votes validement exprimés à une élection générale, ou 5 % des votes validement exprimés dans les circonscriptions où il soutient un candidat, a droit à une allocation trimestrielle correspondant au produit de 0,4375 $ multiplié par le nombre de votes validement exprimés à l'élection générale précédant le trimestre visé et le facteur d'ajustement à l'inflation en vigueur pour le trimestre visé.
Résultats prévus	Des scrutins équitables et accessibles dans le contexte des exigences constitutionnelles et juridiques et en conformité avec celles-ci.
Jalons pour 2004-2005	❑ calculer les allocations trimestrielles des partis politiques qui y ont droit et verser les allocations, d'environ six millions de dollars, d'ici le 31 mars 2005;

Pour plus de renseignements

Adresse : Élections Canada
257, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0M6

Téléphone : 1 800 463-6868
sans frais au Canada et aux États-Unis

001 800 514-6868
sans frais au Mexique

(613) 993-2975
de partout dans le monde

Pour les personnes sourdes ou malentendantes :
ATS 1 800 361-8935
sans frais au Canada et aux États-Unis

Télécopieur : (613) 954-8584
1 888 524-1444
sans frais au Canada et aux États-Unis

Site Web : www.elections.ca

Pour les médias

Téléphone : 1 800 267-7360
(613) 993-2224
ATS 1 800 361-8935

Télécopieur : (613) 954-8584